



Accident j'ai touché une voiture avec mon camion

Par **mugi29**, le **17/12/2013** à **22:16**

Bonjour,

J'ai abimé une voiture avec mon camion, il y a 2 mois, mais ne l'ayant pas remarqué, je ne me suis pas arrêté. Quelqu'un m'a vu et a donc laissé un mot au propriétaire de la voiture.

J'aimerais savoir à quoi je dois m'attendre ? Je reconnais mes torts mais je n'ai vraiment rien vu et pas senti que j'aivais touché.

Je ne sais pas si je poste au bonne endroit ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **Tisuisse**, le **17/12/2013** à **22:30**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des formule indispensable à l'égard des juristes qui vont vous répondre.

Vous ne pouvez être accusé d'avoir commis un délit de fuite que si vous aviez eu conscience d'avoir occasionné cet accrochage, ce qui ne semble pas être le cas. La procédure utilisée par les gendarmes ou les policiers consiste à demander aux automobilistes de rédiger un constat d'accident destiné aux assurances respectives, et les choses en restent là.

Par **mugi29**, le **17/12/2013** à **22:38**

bonsoir

j'avais mis le bonjour mais il est vrai que j'ai oublié le merci et je m'en excuse je ne m'en étais pas aperçu je suis désolé .

merci de m'avoir répondu malgré cela .

Par **Lag0**, le **18/12/2013** à **07:37**

[citation]Je reconnais mes torts mais je n'ai vraiment rien vu et pas senti que j'aie touché.
[/citation]

Bonjour,

Vous reconnaissez vos torts alors que vous n'avez rien vu et rien senti ! C'est étrange...

Personnellement, si j'étais sûr de ne pas avoir touché la voiture, je ne reconnaitrais pas aussi vite mes torts, après tout, il est facile de prendre une immatriculation au hasard et de lui attribuer l'accident.

Où alors, c'est que vous aviez tout de même un doute...

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **08:52**

Bonjour,

Pour conforter les propos de Lag0, en tant qu'ancien dirigeant d'entreprises de transport, j'ai été saisi de dizaines d'incidents de ce type, surtout en région parisienne, avec témoins bidons...

Il suffit de saisir la plaque d'un camion (le plus gros possible) de passage et le tour est joué. je n'ai jamais hésité à faire expertiser les véhicules, en tout cas les miens et résister à toute demande y compris en faisant agiter le spectre du faux témoignage par notre avocat.

Par **mugi29**, le **18/12/2013** à **16:39**

bonjour

je me suis mal exprimé quand j'ai dit je reconnais mes torts, je voulais dire par là que si j'ai vraiment touché, j'assumerai mes erreurs.

merci à vous de me prévenir de me méfier, je ne pensais pas que certaines personnes auraient osé dire que quelqu'un l'a touchée si cela n'est pas le cas. je serais vigilant.

merci pour ces réponses.

seb

Par **mugi29**, le **13/01/2014** à **17:35**

bonjour

je voulais vous demander si vous pouviez fermer ce post car j'ai eu ma reponse
merci

Par **jibi7**, le **13/01/2014** à **17:40**

[smile7]

[fluo]bonjour[/fluo]

dommage de ne pas la partager si elle pouvait être interessante pour la communauté
motorisee![smile33]

Par **mugi29**, le **14/01/2014** à **16:35**

bonjour

dessoler bien sur que si elle peut servir encore faut mieux la laisser , je veux juste éviter le
risque d'avoir plusieurs sujet pour la même chose